



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MARS 2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

Présents :

Mesdames Cathy AMOROS, Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Joëlle GAUVIN, Anne-Marie MELLET-BARBOULE, Cathy TABORSKI et Messieurs Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Christian GABIS, Thierry HUGUET, Christian LAMARQUE, André LAPASSET, Bernard POMMET, Jean-Christophe SOULIÉ.

Pouvoirs :

Monsieur Roger BOREL donne pouvoir à Monsieur Christian LAMARQUE.
Madame Sophie GILLAUX donne pouvoir à Madame Cathy TABORSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 21 heures

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LAMARQUE.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

I – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA RÉALISATION DU TERRAIN DE SPORT ET DES AMÉNAGEMENTS DE LA COUR D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire retrace l'historique du projet d'aménagement.

Cet aménagement était une nécessité qui ressortait de différents Conseils d'école et était un besoin exprimé par les différents utilisateurs de la cour scolaire.

En novembre 2008, en Conseil d'école, les différents responsables et utilisateurs de la cour (Enseignants et CLAE) prenaient l'engagement de faire respecter par les enfants les aménagements qui pourraient être mis en place (pelouse, plantations). Cette décision a permis de franchir un pas et un groupe de représentants des utilisateurs (Parents, Enseignants, CLAE, Personnel, Élus) a été mis en place. Avec le concours des enfants, il a permis d'établir un pré projet suffisant pour lancer un marché de consultation pour choisir un maître d'oeuvre qui pourra nous accompagner dans la conception du projet.

Le maître d'oeuvre ayant été choisi, il a commencé sa réflexion avec d'une part la commission jeunesse élargie aux volontaires et d'autre part le groupe des utilisateurs défini précédemment. Le projet s'est construit avec des évolutions itératives pour conduire à un projet validé par la commission jeunesse élargie le 09 décembre 2009 et par les utilisateurs le 10 décembre 2009. Le projet a été ensuite présenté aux membres du Conseil Municipal.

Le maître d'oeuvre a ensuite effectué un chiffrage détaillé du projet décomposé en une tranche ferme, des options et des tranches conditionnelles afin de pouvoir se rapprocher au mieux de l'enveloppe financière prévue en fonction des résultats de l'appel d'offres.

Ce projet ambitieux ne sera peut-être réalisé que partiellement en fonction des coûts de réalisation, en concertation avec les groupes utilisateurs. A cet effet, deux réunions sont déjà programmées le 9 avril 2009 et le 27 avril 2009.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Christian Lamarque, Conseiller Délégué, qui rappelle que le Document de Consultation des Entreprises a été présenté aux membres du Conseil Municipal le jeudi 11 mars 2010 et il en rappelle les grandes lignes :

Les travaux comportent une tranche ferme, trois tranches conditionnelles, et trois options.

| | |
|------------------------|---|
| <u>Tranche ferme</u> : | <ul style="list-style-type: none">- 2135 m² d'enrobés,- 100 m² béton balayé,- 30 m² pavage,- 100 m filet pare ballon,- 220 m D200mm EU EP- 185 m câbles 4x35 mm², 150 m câbles 4x50 mm², 150 m câbles 4x10 mm²,- 80 m de PEHD D 32 mm,- 370 m² d'espaces verts, dont cinq arbres. |
|------------------------|---|

| | |
|-----------------------------------|--|
| <u>Tranche conditionnelle 1 :</u> | - Équipements divers |
| <u>Tranche conditionnelle 2 :</u> | - kiosque de 25 m ² |
| <u>Tranche conditionnelle 3 :</u> | - 5 mâts d'éclairage |
| <u>Option 1 :</u> | - Aménagement théâtre de verdure |
| <u>Option 2 :</u> | - 135 m ² de cheminement piéton enrobé coloré |
| <u>Option 3 :</u> | - 4 arbres à implanter dans la partie enrobée |

Le montant de l'estimation prévisionnelle s'élève à 212 613,30 € H.T pour la totalité (tranches conditionnelles et options comprises).

La consultation est faite selon la procédure adaptée.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à lancer le DCE pour un montant estimé de 212 613,30 € HT,
- à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- et à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention afin de compléter le financement amené par la commune.

Pour : 18

Contre : 1 : Anne-Marie MELLET-BARBOULE.

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

II – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

1 – TOITURE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer les gouttières et la zinguerie du pluvial de l'église. En effet elles sont percées en plusieurs endroits et occasionnent des détériorations sur les corniches et les enduits. Le devis est composé de ces travaux, ainsi qu'un traitement anti-mousse avec la pose d'un fil de cuivre sur la partie haute de la toiture pour limiter le développement de ces mousses.

Il soumet à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour ces travaux et indique que la proposition suivante apparaisse être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Ancien Établissement VINTROU –Charpentes traditionnelles-Couverture-Zinguerie.

| Désignation | Prix € HT | Prix € TTC |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Travaux de zinguerie | 10 180,00 | 12 175,28 |
| Traitement anti-mousse | 2 180,00 | 2 607,28 |
| Pose d'un fil de cuivre | 3 359,00 | 4 017,36 |
| Totaux | 15 719,00 | 18 799,92 |

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2010 à l'opération 0505.

Après cet exposé le Conseil Municipal délibère, accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

2 – BUTS DE FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se doter d'un matériel sportif performant pour les buts du terrain de football.

Il soumet à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour l'acquisition de buts de football et indique que le modèle de l'entreprise Teissier au prix de 7 765,00 € H.T. soit 9 286,94 € T.T.C., apparaît être celui qui présente le meilleur rapport usage/qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2010 à l'opération 13.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

III – QUESTIONS DIVERSES.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.